

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 19 octobre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°10

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Vallière (Creuse).

Du 21 septembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Vallière (Creuse).

Du 21 septembre 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 4 0 0 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°40 du 19 octobre 2009, texte 10.

Art. 1er. La brigade territoriale de Vallière (Creuse) est dissoute à compter du 1^{er} octobre 2009. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Felletin, Gentioux-Pigerolles et Saint-Sulpice-les-Champs sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Felletin, Gentioux-Pigerolles et Saint-Sulpice-les-Champs exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

(1) (n.i. BO)

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Vallière	Banize	(dissolution)
	La Nouaille	
	Saint-Yrieix-la-Montagne	
	Vallière	
Felletin	Croze	Croze
	Felletin	Felletin
	Moutier-Rozeille	Moutier-Rozeille
	Poussanges	Poussanges
	Sainte-Feyre-la-Montagne	Sainte-Feyre-la-Montagne
	Saint-Frion	Saint-Frion
	Saint-Quentin-la-Chabanne	Saint-Quentin-la-Chabanne
		Saint-Yrieix-la-Montagne
		Vallière
Gentioux-Pigerolles	Faux-la-Montagne	Faux-la-Montagne
	Féniers	Féniers
	Gentioux-Pigerolles	Gentioux-Pigerolles
	Gioux	Gioux
	La Villedieu	La Nouaille
	Saint-Marc-à-Loubaud	La Villedieu
		Saint-Marc-à-Loubaud
Saint-Sulpice-les-Champs	Ars	Ars
	Chamberaud	Banize
	Chavanat	Chamberaud
	Fransèches	Chavanat
	Le donzeil	Fransèches
	Saint-Avit-le-Pauvre	Le donzeil
	Saint-Michel-de-Veisse	Saint-Avit-le-Pauvre
	Saint-Sulpice-les-Champs	Saint-Michel-de-Veisse
	Sous-Parsat	Saint-Sulpice-les-Champs
		Sous-Parsat